

Département de la Charente-Maritime  
Commune de SOUBRAN

**SEANCE DU 13 DECEMBRE 2023**  
**à 20h30**  
**à la Mairie de SOUBRAN**

Nombre de conseillers en exercice : 8

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 décembre 2023

L'an deux mille vingt trois le treize décembre à vingt heure trente, le conseil municipal de la commune de SOUBRAN s'est réuni en séance publique sur la convocation qui a été adressée à ses membres conformément aux articles L2121-10, L2121-11 et L2122-8 du Code général des collectivités territoriales, sous la présidence de Madame Maud MAINGOT, le maire.

**Etaient présents :**

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :  
Mmes MAINGOT Maud, KLINUSKI Céline, JEANNEAU Christelle et Mrs ARDOUIN Nicolas, PERODEAU Bernard, SAMSON Thierry.

**Absents :**

MRS RIPPE François et PLAT Frédéric

**Pouvoirs :** M. PLAT Frédéric donne pouvoir à Mme JEANNEAU Christelle  
M. RIPPE François donne pouvoir à Mme MAINGOT Maud

La séance débute à 20h30

Monsieur Bernard PERODEAU est désigné secrétaire de séance

**Ordre du jour :**

- **Approbation du procès-verbal du 5.10.2023**

**Délibération à l'ordre du jour :**

- 1) Achat terrain à BIRAT- modification de superficie
- 2) Donner mandat au centre de gestion 17 pour négocier un accord dans le domaine de la prévoyance pour la protection sociale complémentaire
- 3) Convention de partenariat pour les animaux errants
- 4) Convention de partenariat pour les chats
- 5) Délimitation des zones d'accélération des énergies renouvelables.

- **Questions diverses**

## **Approbation du procès-verbal du 5.10.2023**

Madame JEANNEAU Christelle vote contre l'approbation du PV du 5-10-2023, demande à modifier le titre « vente d'un bâtiment communal » car elle juge que c'est inexact puisqu'il s'agit d'un déclassement de l'immeuble en vue d'une vente à laquelle elle s'oppose. Madame le Maire prend note de sa remarque.

Le PV est approuvé à 6 voix pour et 2 contre.

### **1) Achat terrain à BIRAT- modification de superficie**

Madame le Maire explique qu'à la suite du bornage la superficie de la parcelle à acquérir dans le cadre du schéma de défense incendie à BIRAT est supérieure de 7M2 à la superficie sur le cadastre. Il s'agit de modifier la superficie pour que la vente puisse être finalisée. Le prix unitaire reste inchangé et le total s'élève à 912€.

Après en avoir délibéré, le conseil vote à l'unanimité, par 8 voix pour, pour la modification de superficie.

### **2) Donner mandat au centre de gestion 17 pour négocier un accord dans le domaine de la prévoyance pour la protection sociale complémentaire**

Madame le Maire expose l'intérêt de participer au marché mutualisé proposé par le centre de gestion de la Charente-Maritime et propose au Conseil de voter pour donner mandat au CDG 17 pour lancer la consultation et négocier un accord avec les organisations syndicales.

Après en avoir délibéré, le Conseil vote à l'unanimité par 8 voix pour donner mandat au CDG17.

### **3) Convention de partenariat pour les animaux errants**

La personne qui se chargeait des animaux errant sur les communes de l'ancien canton de Mirambeau a décidé d'arrêter cette activité. Madame le Maire explique qu'elle est en lien avec une association à Saint Bonnet sur Gironde. Le point est reporté.

### **4) Convention de partenariat pour les chats**

La multiplication des chats errants est un problème pris au sérieux par le gouvernement et des campagnes de stérilisation sont à organiser avec le soutien des associations. Madame le Maire, à la suite de la réunion organisée par Madame la Sous-Préfète, a pris contact avec l'association « le Chat libre des 3 Monts » afin de mettre en place une convention. L'association se chargerait de la capture, du transport et de la stérilisation des animaux, les frais de vétérinaire seraient à la charge de la commune selon un barème négocié.

Après en avoir délibéré, le conseil vote à l'unanimité par 8 voix pour.

### **5) Délimitation des zones d'accélération des énergies renouvelables.**

La France devant combler son retard en termes de développement des énergies renouvelables, le gouvernement a demandé aux communes de déterminer des zones d'accélération pour l'accès aux énergies renouvelables avant le 31 décembre 2023. La commune a satisfait à la demande en organisant une réunion sur le sujet le samedi 9 décembre de 9h à 12h. Des zones ont été déterminées à l'aide d'un logiciel et complétées par les demandes d'administrés. La carte doit être soumise au vote du conseil avant d'être déposée sur le portail gouvernemental pour validation dans le 1<sup>er</sup> semestre 2024. Madame

JEANNEAU Christelle aurait aimé que le conseil se réunisse préalablement au zonage. Madame le Maire lui explique que la procédure a été respectée telle qu'elle était décrite par les services de l'état : le conseil ne devant se réunir qu'une fois le zonage et la consultation publique réalisée. De plus les délais d'exécutions étant très courts, il n'était pas possible de multiplier les réunions de conseil avant. Madame le Maire rappelle que ce sont des propositions de zones et qu'il n'y a aucune obligation pour les propriétaires, la loi allège la procédure administrative pour les projets éventuellement proposés sur ces zones. Madame le Maire soumet au conseil la carte avec les zones projetées.

Après en avoir délibéré, le Conseil vote par 5 voix pour et 3 contre, la carte de zonage des ENR.

- **Questions diverses**

- 1) Le Tivoli a été abimé par un membre du comité des fêtes, il va être réparé, le devis s'élève à 855€.
- 2) Restaurant scolaire : il faut ajouter une filtration à l'adoucisseur d'eau pour l'eau de boisson, le devis est de 802.30€.
- 3) Il y a une demande de manifestation pour une course de voiture dans un champ, le conseil refuse.
- 4) Une offre pour vendre à la commune un bâtiment et une parcelle attenants à la parcelle du kiosque a été communiquée à la mairie pour 10000€ l'ensemble.
- 5) L'ACCA de Soubran demande l'autorisation de faire des travaux d'isolation au local du stade : les matériaux seraient payés par la commune et les travaux seraient réalisés par les chasseurs sous la supervision d'un membre du conseil.  
Madame JEANNEAU Christelle s'interroge sur la réparation des fenêtres du local qui avaient été impactée par des projectiles. Madame le Maire répond qu'il faut recontacter l'assurance.
- 6) Madame Céline KLINUSKI informe le conseil que la bénédiction de la crèche se fera le 22 décembre à 11h, l'église sera ouverte au public de 8h à 17h pendant les fêtes.

La séance est close à 21h37.

Mme le Maire,  
Maud MAINGOT,



Le secrétaire de séance,  
M. Bernard PERODEAU,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "BERNARD PERODEAU".

